



Plan de zonage - bourg
Echelle : 1-2500
Pièce n°5-b

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de
Emanville
Eure
Rue Saint Etienne, 27190 Emanville

Prescrit le : 18 mars 2011
Arrêté le : 28 juin 2013
Approuvé le : 21 février 2014

Vu pour être annexé à la DCM du 21 février 2014
Le Maire,

Cabinet FORTEAU
Géomètre-Expert
Consultant en urbanisme
49, rue Saint Jean - 28100 DREUX
Tel 02.37.46.62.68
cabinet.forteau.dreux@wanadoo.fr

Légende

Zone Urbaines et à Urbaniser

- Zone Ua (zone correspondant au centre bourg ancien)
- Zone Ub (zone à dominante d'habitat récent)
- Zone Uc (bourg de Saint-Léger)
- Zone Uz (zone réservée aux activités économiques)
- Zone Ue (zone réservée à des équipements publics - station d'épuration)
- Zone 2AU (zone à urbaniser à dominante d'habitat à long terme)

Zones Naturelles et Agricoles

- Zone N (zone naturelle)
- Zone Nh (zone naturelle comportant des habitations)
- Zone Ne (zone naturelle réservée aux équipements sportifs et de loisirs ainsi qu'à un point déchets verts)
- Zone A (zone agricole)
- Zone Ah (zone agricole comportant des habitations)

Espace boisé Classé au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme

Emplacement réservé

OAP1 Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Éléments du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Éléments du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Toutes les mares de la commune sont protégées au titre de cet article

Éléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

Éléments linéaires du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

Axe de ruissellement

Risques de cavités souterraines et indices avérés

- Cavités: Carrières souterraines
- Marnières avérées : rayon de protection de 80m
- Bétoires : rayon de protection de 35m
- Bétoires

